

"Louanges à Dieu,

Que la prière et la paix soient sur le Prophète, sa Famille et ses Compagnons,

Cher peuple,

Notre commémoration de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple et de la Fête de la Jeunesse, ranime en nous le souvenir ému du combat national et de l'épopée éternelle, celle de la révolution menée par le Roi pour défendre la liberté de son peuple, celle de la révolution d'un peuple prêt à se sacrifier pour son Roi, notre vénéré grand-père, Sa Majesté le Roi Mohammed V - que Dieu l'ait en Sa Sainte miséricorde.

Cette célébration nous fait songer aussi, avec déférence et fierté, au "Jihad suprême" dont notre Auguste père, Sa Majesté le Roi Hassan II - que Dieu ait son âme -, a repris le flambeau, bâtissant un Etat moderne de droit et des institutions, dans le cadre d'une Monarchie constitutionnelle et - ainsi qu'il y tenait - sociale et mettant en place les structures de base pour assurer le développement du Royaume.

Depuis que Dieu Tout-Puissant nous a investi de la mission sacrée de te guider, nous avons résolu de suivre la voie juste et judicieuse tracée par nos vénérés grand-père et père, en hissant l'objectif de développement économique et social au rang de "Jihad suprême", et en accordant la plus haute importance au développement humain dont nous avons fait le fondement et la finalité de notre doctrine de gouvernement.

La commémoration de ces deux événements majeurs est porteuse d'enseignements et de valeurs qui nous incitent à faire preuve, dans le "Jihad suprême" économique et social - où la lutte contre les manifestations du déficit social occupe une place prépondérante - d'un sens élevé de solidarité et de responsabilité et d'un dévouement total à la mission sacrée dont nous sommes dépositaire.

Aussi, nous a-t-il paru judicieux de nous prévaloir de cette commémoration cette année, pour entreprendre ensemble, un effort de réflexion hardie et approfondie sur les moyens de lutte contre l'une des manifestations les plus choquantes du déficit social.

Il s'agit, en l'occurrence, de l'habitat insalubre, dont nous avons observé les aspects hideux, ces deux dernières années, en nous enquérant de visu de la situation de nos fidèles sujets, au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest du Royaume.

Notre vénéré père - que Dieu ait son âme -, qui accordait un intérêt tout particulier aux questions de l'habitat, de l'équipement et de l'urbanisme, y

avait consacré des efforts inlassables qui lui ont valu d'être cité dans l'histoire comme le Roi bâtisseur. Prenant la relève, ton premier serviteur continue d'accorder la priorité absolue au logement social dans les politiques nationales, tant en initiant des projets de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, qu'en inscrivant le financement du logement social décent en tête des programmes du Fonds Hassan II visant à encourager les initiatives du secteur privé et de la société civile dans ce domaine. Il n'en demeure pas moins que le caractère complexe et multidimensionnel de cette problématique et l'importance des moyens à mettre en œuvre sont autant de facteurs qui ont contribué à exacerber le problème de l'habitat insalubre. Il faut y ajouter la défaillance des instances chargées de le combattre qui n'ont pas assumé pleinement leurs responsabilités à cet égard. En effet, ce sont quelque 770 mille familles, soit plus de quatre millions de personnes qui habitent aujourd'hui les bidonvilles et résident dans des habitations non réglementaires. Ainsi, par exemple, 50 % environ des bidonvilles à l'échelle nationale, sont concentrés sur l'axe côtier s'étendant de la ville de Kénitra à la ville de Safi.

L'habitat non réglementaire se concentre, pour plus des deux tiers, dans les villes et wilayas de Tanger, Tétouan, Agadir, Rabat-Salé et Oujda. L'habitat insalubre continue de s'accroître au rythme de 40.000 unités par an environ, soit 40 % du total de ce qui est construit chaque année à l'échelle nationale. Cette évolution risque d'avoir les effets les plus pervers sur l'équilibre de notre tissu social et la salubrité de notre environnement. Elle risque aussi d'entraver les efforts de développement déployés par les pouvoirs publics et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social, afin que nos villes et nos villages puissent drainer les investissements productifs, notamment dans le domaine touristique auquel nous attachons un intérêt particulier alors que la beauté architecturale et urbanistique constitue un des facteurs qui rehaussent l'attractivité de ce secteur en matière d'investissement.

Aussi, et pour que l'élargissement des compétences des collectivités locales et la perspective des échéances électorales dans notre pays ne constituent pas un champ fertile et une occasion propice pour l'exacerbation dangereuse de ce phénomène, le devoir impose de veiller à l'application rigoureuse de la loi, pour prévenir tout dérapage ou détournement de ces attributions et pour que ces échéances ne soient pas instrumentalisées à des fins clientélistes et électoralistes, où l'on cherche à engranger des voix, en accordant indûment des permis de construire ou en encourageant implicitement l'habitat insalubre.

Conformément à l'esprit ayant présidé aux orientations que nous avons données, en procédant à la nomination d'un groupe de nouveaux walis, les élus responsables dans les collectivités locales sont, eux aussi, tenus de veiller à une bonne application de la loi, en matière de lutte contre l'habitat insalubre, et de faire preuve d'esprit d'initiative et de réalisme, en anticipant rapidement ce phénomène, plutôt que d'en subir les contraintes, et en mettant un terme au laxisme d'un certain nombre de collectivités locales et d'autorités de tutelle qui n'assument pas pleinement leurs responsabilités dans ce domaine et omettent, dans leurs plans et leurs schémas, d'accorder au logement social toute l'importance qu'il mérite.

Pour que l'habitat et l'urbanisme non réglementaire et anarchique n'hypothèquent pas nos plans de développement, et afin que nous puissions relever le défi majeur que constitue leur éradication, nous exhortons notre gouvernement à entamer l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire pour un projet de programme national bien défini, visant à éradiquer l'habitat insalubre existant actuellement.

Ce projet devrait prévoir les sanctions et les mesures répressives nécessaires pour en empêcher la persistance et la prolifération, et définir, avec précision, les responsabilités qui incombent à chaque acteur dans ce domaine, notamment les collectivités locales, les agences urbaines, les inspections d'urbanisme et les agents de l'autorité régionale, provinciale, préfectorale et locale, ainsi que les particuliers, le département de l'habitat et les établissements qui en dépendent, et toutes les structures chargées de la délivrance des permis et des autorisations, du contrôle de conformité des logements, de la lutte contre l'habitat insalubre et de la promotion immobilière.

Ce projet doit énoncer, avec toute la rigueur et la transparence requises, les sanctions civiles, pénales et financières devant punir les pratiques illégales ou les manquements aux devoirs dans ce domaine.

Eu égard à la mission dont elles ont la charge, en la matière, les collectivités locales sont tenues de mettre en tête de leurs plans de développement les programmes et les projets de logement social, ainsi que les ressources nécessaires pour en assurer le financement. Ce cadre juridique et réglementaire devrait également consacrer la responsabilité juridique personnelle des élus, ainsi que la responsabilité financière des collectivités locales, pour toute négligence ou complaisance face à toute velléité de transformer une partie de leur circonscription territoriale en un terreau d'habitat insalubre.

Il conviendra de faire preuve d'ingéniosité pour trouver de nouvelles sources de financement qui soient stables et fiables, afin que la prise en charge de ces responsabilités puisse s'accompagner des ressources financières nécessaires, et en vue de renforcer les crédits affectés au département de l'habitat et aux organismes qui en dépendent, dans le budget général de l'Etat, ainsi que les apports des collectivités locales et les concours apportés par le Fonds Hassan II pour le développement économique et social, au financement des programmes de logement social.

Nous sommes convaincu que l'adoption de formules de partenariat, dans le cadre de plans locaux d'habitat et de développement urbain, établis en consultation avec toutes les parties concernées, conduira, à terme, à l'éradication de la prolifération de l'habitat insalubre.

Nous tenons aussi à relever ce défi majeur, à travers des actions de proximité, en nous informant assidûment, sur le terrain, de la situation de toutes les régions et de toutes les couches sociales de notre chère patrie, et en mesurant, sur place, l'engagement et la détermination des responsables à relever ce défi aux enjeux considérables.

Cher peuple

La concomitance de la célébration des Fêtes du Trône et de la Jeunesse, et la commémoration de la Révolution du Roi et du peuple, avec le retour à la patrie et auprès de leurs familles, de nos fidèles sujets résidant à l'étranger, nous réjouit à plus d'un titre, tant sont grandes l'affection et la sollicitude que nous éprouvons pour cette catégorie, si chère, de notre peuple.

Ces dispositions ont trouvé une illustration vivante et concrète dans l'accueil que nous avons eu la joie de leur réserver, personnellement, à leur retour à la mère-patrie. A ce propos, nous nous réjouissons de ce qu'ils sont de plus en plus nombreux à visiter leur patrie, et du fait que ces afflux concernent, outre la première génération, les deuxième et troisième générations. Ainsi, le nombre de visiteurs cette année s'est accru de plus de 10 % par rapport à l'année dernière. Nous saluons, au même titre, tout ce que symbolise cette grande affluence en termes d'attachement à la patrie et de confiance dans son présent et son avenir.

Soucieux de conforter cette communion si profonde, nous nous sommes attaché à mettre en place une nouvelle politique globale, intégrée et cohérente, de nature à répondre aux mutations et aux aspirations de notre communauté à l'étranger et à assurer une mise à niveau parfaite des organismes, institutions et associations qui s'en occupent, afin de les

hisser au niveau des enjeux vitaux que représente l'émigration pour le développement du Maroc, pour sa modernisation et pour son rayonnement extérieur.

Cette nouvelle politique vise, sur le plan diplomatique, à rapprocher les représentations diplomatiques et consulaires des lieux de résidence de nos fidèles sujets résidant à l'étranger, pour mieux les servir, défendre leurs droits et préserver leur dignité, solutionner les problèmes qu'ils risquent de rencontrer dans les pays d'accueil, et pour fructifier l'émergence, parmi eux, de nouvelles élites dynamiques, dans les domaines politique, scientifique, technologique, culturel et sportif, afin que ces élites puissent œuvrer en faveur des causes de leur pays.

Au plan économique, il y a lieu de mettre en place de nouveaux mécanismes pour encourager le placement des transferts - dont nous saluons la hausse soutenue - de nos fidèles sujets dans des investissements productifs et dans le développement national.

S'agissant du volet culturel, il conviendra de renforcer l'enseignement de la culture marocaine dans toutes ses composantes, et préserver l'identité musulmane modérée et mettre en œuvre une politique novatrice et moderne d'information et de communication.

Pour ce qui concerne la cohérence et la complémentarité que nous cherchons à imprimer à l'action des institutions chargées des affaires de nos fidèles sujets, nous avons donné nos Hautes directives pour revoir les structures, les missions et les modes de fonctionnement de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, de sorte qu'elle puisse inscrire parmi ses actions prioritaires, le règlement rapide des litiges administratifs et judiciaires concernant les membres de notre communauté, et l'assistance juridique à leur apporter pour préserver leurs droits et protéger leurs biens, et ce, en coordination avec les autorités publiques nationales et locales.

Ainsi, il sera possible de leur fournir les informations et les conseils de nature à leur épargner les problèmes et les plaintes qu'ils peuvent éviter, moyennant une utilisation judicieuse des services et des renseignements qui leur sont fournis. Cette institution devra également recentrer sa mission de façon à conforter le rayonnement culturel national dans les pays d'immigration et approfondir les concertations et les actions de partenariat avec les associations d'immigrés, représentatives, légales et crédibles, de sorte à leur ouvrir la voie - comme nous le souhaitons - d'une participation au plus haut niveau, aux institutions nationales. Ainsi, nous aurons créé les meilleures conditions pour garantir la pérennité de leurs attaches à leur patrie.

Par ailleurs, et compte tenu de l'efficacité dont a fait preuve la Fondation Mohammed V dans ses actions de solidarité, nous avons veillé à ce que cette institution prenne en charge le volet humanitaire et social, dans les opérations de transit, d'accueil et de retour.

Cher peuple,

Si nous sommes en droit d'être fiers de ces potentialités et ces volontés si prometteuses pour le parachèvement de l'édification d'un Maroc démocratique et moderne, notre devoir aussi est d'honorer la mémoire des vaillants héros de la résistance, les fidèles combattants et les pionniers de cette œuvre fondatrice, au premier rang desquels nos vénérés grand-père et père, Leurs Majestés les Rois Mohammed V et Hassan II - que Dieu les ait en Sa Sainte miséricorde -. Il nous appartient également de tirer les enseignements de notre Histoire nationale, en y puisant la force et les ressorts nécessaires pour bâtir l'avenir en toute confiance, avec espoir et enthousiasme.

Nous prions le Tout-Puissant de continuer à combler le Maroc bien-aimé des bienfaits de la symbiose qui règne entre le Trône et le peuple, pour que cette communion demeure la source intarissable où nous puisons notre force et notre unité, afin de multiplier les réalisations et les acquis et d'assurer à notre cher peuple, dans toutes ses composantes, les conditions optimales de son épanouissement dans la fierté et la dignité.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous".

Maroc.ma